



## Code de vie - Maternelles

- Le code de vie favorise une atmosphère de calme, d'ordre et de sécurité qui facilite la vie communautaire et le travail.
- Le code de vie précise des obligations qui s'imposent à tous, petits et grands.

### HORAIRES DES CLASSES

- Matin .....08h10 - 11h25
- Après-midi.....13h10 - 16h15

- Une garderie est organisée de 7h45 à 8h10, pour les enfants dont **les deux parents travaillent**.
- Les classes ouvrent leurs portes à 8h10, les enfants sont accueillis jusqu'à 8h25.
- Fermeture impérative des portes à **8h25 et 13h30**.

### Pour la sécurité des enfants, bien refermer les portes et portails derrière vous !

- La ponctualité est exigée de tous comme signe de politesse.
- La garderie du soir a lieu de **16h30 à 18h00 précises**.

### LES INTERDITS

#### Sont interdits :

- Les chewing-gums ;
- Les sucettes, jus de fruits en brick et yaourts à boire ;
- Les objets dangereux, les bijoux, les jouets personnels ;
- Les chiens dans la cour et le hall ;
- Le vocabulaire et gestes grossiers ;
- Les portables et les cigarettes.
- Tout médicament à l'école est interdit (si cas exceptionnel en aviser l'enseignant)

### RESPECT DES AUTRES ET DU MATERIEL

- Toute personne, élève, professeur, remplaçant, personnel de service, parent, a droit au respect.
- Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant (tablier, moufles, manteau, gilet ou pull, cagoule ou bonnet). Cela évite pertes et confusions.
- Les jeux ou éléments de jeux (de l'école), emportés par mégarde à la maison, doivent être remis à l'institutrice. Vérifier les poches de temps en temps.
- Tout vêtement de rechange de l'école doit être remis à l'école rapidement, propre.
- Surveiller régulièrement les cheveux de vos enfants, pour éviter toute épidémie de poux.
- Pour toute maladie infantile, merci d'avertir au plus vite le secrétariat, afin d'éviter toute contagion.
- Le service de cantine est ouvert **en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent** et ne peuvent assurer les repas. Il y a des règles à respecter. Si un élève ne respecte pas les règles de ce service, il encourt un avertissement, une exclusion partielle ou temporaire, voire définitive de la cantine.
- Pour les enfants qui mangent à la cantine, la serviette est nécessaire et obligatoire. Elle doit être aussi marquée au nom de l'enfant.

CE CODE DE VIE SERA APPLIQUE POUR TOUTES LES ACTIVITES PLACES SOUS  
L'AUTORITE DE L'ECOLE A L'INTERIEUR, COMME A L'EXTERIEUR

Téléphone de la garderie (à n'utiliser qu'en cas d'urgence merci): 04.50.75.61.77.

Signature des parents précédée de la mention lu et approuvé : .....